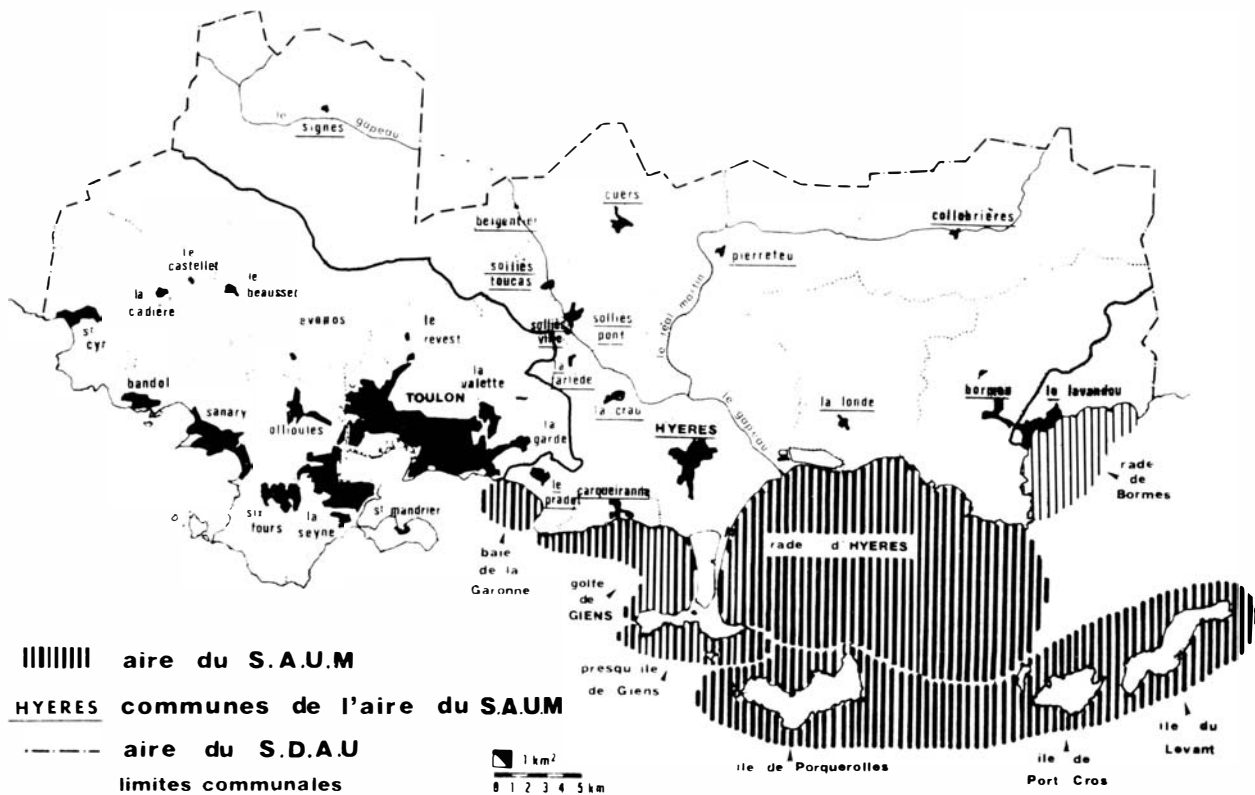


FIGURE 1

S . A . U . M situation générale



J. P. FORET

un exemple de SAUM

ORIGINES ET OBJECTIFS DU S.A.U.M.

L'étude du S.A.U.M. fait suite à la décision prise, le 26 octobre 1972, par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (C.I.A.T.) prenant en considération les dix mesures proposées pour l'Aménagement du littoral français (1). Le 12 juillet 1973, le C.I.A.T. confiait au Ministère de l'Équipement, le soin de réaliser quatre expérimentations en vraie grandeur, l'une d'elles, dans le département du Var, porte sur la baie de la Garonne, le golfe et la presqu'île de Giens, la rade et l'archipel des îles d'Hyères.

Cette étude, élaborée conjointement entre Administrations, élus locaux, groupes socio-professionnels, doit aboutir à un document qui permette une meilleure compréhension par tous les problèmes que posent les diverses utilisations possibles ou potentielles de la mer et du plateau continental dans des zones côtières urbanisées ou en voie d'urbanisation tout en mettant en lumière les interactions entre les usages de la mer et l'occupation des parties adjacentes. Le S.A.U.M. doit être l'outil de gestion à court et long terme qui autorise à définir, tout comme le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) dont il est le prolongement en mer, une politique générale de développement de l'Aire. L'étude, appliquée aujourd'hui à une aire bien déterminée, doit également être utilisée à l'avenir, dans ses principes, pour toutes études sur les utilisations du milieu marin et littoral ou les opérations d'aménagement

du littoral varois ou d'autres départements, et sous-tendre ainsi une politique d'aménagement vers l'intérieur des terres afin de favoriser l'ouverture de « Fenêtres sur la mer » et d'espaces naturels en harmonie avec les besoins.

LOCALISATION ET PARTICULARITES DE LA ZONE D'ETUDE

L'aire du S.A.U.M. est comprise dans l'aire beaucoup plus vaste du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de Toulon-Hyères, il intéresse les communes littorales du Pradet, Carqueiranne, Hyères, la Londe et Bormes, pour un linéaire de côtes continentales de 68 km, ainsi que les îles d'Hyères (cf. Fig. 1 : Situation).

La presqu'île de Giens et l'Archipel constituent l'avancée la plus au Sud de la Provence. Les « Tombolos » (1) de Giens concrétisent une « frontière » entre les massifs cristallins des Maures à l'Est et les structures calcaires toulonnaises à l'Ouest. Dans le golfe de Giens cessent les influences du golfe du Lion et dans la rade d'Hyères s'exercent encore les influences du golfe de Gênes. Cette partie du littoral méditerranéen est exposée aux houles et vagues d'Est et de Sud-Ouest, elle subit aussi bien les courants de dérives de vent d'Ouest (golfe de Giens) que de vents d'Est (rade d'Hyères). La presqu'île de Giens et les îles d'Hyères constituent la bordure d'un plateau continental extrêmement étroit dont l'influence est d'une grande importance sur les activités de pêche côtière.

D'autre part, on se trouve là, au cœur d'une vaste zone naturelle caractérisée par l'ampleur des herbiers de Posidonies (*Posidonia océanica*), plantes supérieures à fleurs et à feuilles caduques, dont le rôle est considérable. Ces herbiers représentent une biomasse importante par elle-même et par les espèces végétales ou animales qui lui sont inféodées ; ils assurent la protection des rivages en dispersant la force des houles et des vagues (cf. tableau 1).

Aux conditions climatiques particulièrement favorables et à la beauté de l'archipel ainsi que du golfe et de la rade, nous devons un intérêt touristique sans cesse croissant et important, aussi bien pour les villes côtières que pour la région, la clientèle nationale ou étrangère. Ainsi on comprendra mieux la retenue d'un certain nombre de prescriptions ne visant pas à une protection à outrance des sites, mais plutôt à préserver et exploiter (au sens large du terme) un site, où la menace d'une monoactivité telle que le tourisme risque d'accroître les conflits aussi bien que la dégradation des milieux terrestres, littoraux et marins. En conséquence, il faut veiller très particulièrement à ce que les utilisations en mer et les aménagements à terre soient en harmonie et se concrétisent d'une façon ordonnée, de sorte que les sites soient, à la fois, utilisés au mieux de leurs aptitudes et protégés tout en maintenant un haut niveau de leurs qualités.

Les activités et les usages dominants sont représentés, dans l'aire du S.A.U.M. par :

— Le tourisme et les activités de loisirs qui se traduisent par une fréquentation accrue des plages et par le développement de la navigation de plaisance, surtout en rade d'Hyères. En effet, celle-ci est considérée comme le meilleur bassin de croisière français avec la baie de Quiberon. Sur le plan balnéaire, les plages offrent 88 875 places pour une superficie de 64,04 hectares.

— Les activités militaires, non négligeables, sont inhérentes à la présence du port militaire de Toulon sur la façade méditerranéenne française.

— Les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles marines sont réduites, actuellement, à la pêche

côtière et à l'exploitation des salines de l'étang des Pesquiers. En ce qui concerne la pêche côtière on se trouve dans une zone faisant l'objet de nombreuses dérogations ; ceci tient au fait de la faible extension du plateau continental ; celui-ci trouve sa limite entre les zones des trois et six miles nautiques, zones faisant l'objet de la réglementation de la pêche côtière française.

De ces diverses activités naissent les problèmes de servitudes, d'assainissement et de protection des milieux ; problèmes qui s'ajoutent à ceux de l'extension des agglomérations et de l'urbanisation littorale. Leurs solutions ne pourront être trouvées qu'en pleine connaissance de l'état des milieux. Pour ce faire, nous avons pris en considération un certain nombre de critères et de démarches qui permettent de caractériser les aptitudes des sites et leurs utilisations.

DEMARCHES ET CRITERES D'ETUDES DU S.A.U.M.

Dès janvier 1974 nous avons établi un schéma simplifié de la démarche des études (cf. Tableau 2) ; schéma qui tient compte à la fois des :

- facteurs et éléments naturels des sites ;
 - servitudes et naissances qui s'exercent au niveau des divers milieux en entraînant des modifications de ceux-ci.
- Ces considérations conduisent à la conception dynamique d'un premier objectif : **définir les aptitudes naturelles des sites.**

Lorsqu'on prend en compte les besoins et les projets, qui peuvent entraîner des modifications profondes dans les divers milieux, on définit un deuxième objectif : **Analyses des conflits et des compatibilités.** Ces analyses devraient conduire à une **classification souple des sites** en troisième objectif, et enfin, aboutir à un **choix des activités possibles** (4^e objectif) nécessaire à l'élaboration du document final. Toutefois, il faudra établir les compatibilités et les incompatibilités, s'il y a lieu, entre le S.A.U.M. et le S.D.A.U., et le cas échéant, infléchir l'orientation du S.D.A.U. en fonction du S.A.U.M. ; ces deux documents étant confondus en phase terminale. Le S.A.U.M. aura également des conséquences sur les plans d'occupation des sols (P.O.S.).

TABLEAU 1

DONNEES GENERALES SUR L'AIRES DU S . A . U . M

LOCALISATION	SUPERFICIE DES PLANS D'EAU en hectares	COTES						HERBIERS DE POSIDONIES			PORTS	
		linéaire total en KM	rocheuses non accessibles en KM	rocheuses accessibles en KM	SABLEUSES : PLAGES			SUPERFICIE EN HECTARES			lieu dit	Nbre de postes à quai
					linéaire en KM	superficie en hectares	Nbre de places 7m personne	herbiers sains	herbiers dégradés	superficie totale		
BAIE DE LA GARONNE Pointe St ^e Marguerite Cap Carqueiranne	400	5 75	0 50	2 50	2 75	1 66	2 410	0 09	0 1	0 19	LES COURSINIÈRES	160
GOLFE DE GIENS Cap Carqueiranne Pl ^e des Chevaliers	3 170	18 00	3 25	5 38	9 37	11 23	16 045	11 50	200	13 50	LES SALETTES	130
sud de la presqu'île de GIENS Pl ^e des Chevaliers Cap Esterel		11 50	0 75	8 00	2 75	0 50	7 10				LE NIEL	80
rade d'HYERES Cap Esterel Cap Bénat	15 320	33 00	6 50	2 25	24 25	45 23	61 465	6 400	310	6 710	LA CAPTE St Pierre d'HYERES LE CENTURON MIRAMAR	50 625 120 115
TOTAUX	19890	68.25	11.00	18.13	39.12	53.12	80630	7550.09	51.01	8060.01	8	1355
ILE DE PORQUEROLLES		27 75	14 00	7 75	6 00	5 42	8 245				PORQUEROLLES	426

Les deux premiers objectifs ont été atteints en étudiant les critères suivants :

- Topographie et état général des côtes (nature des côtes et mode d'agitation des eaux : hydrodynamisme local).
- Localisation des courants de surface dominants et secondaires ainsi que des courants de dérive littorale.
- Nature des fonds et écologie (sédimentologie et biocoenoses ; localisation des vallées sous-marines lesquelles peuvent être d'un grand intérêt pour l'implantation des émissaires d'eaux usées).
- Pollutions des côtes et contrôle de la pollution des eaux côtières par les matières organiques (NH₄⁺) et les détergents déterminés par la méthode au bleu de Méthylène avec référence au Manoxol-ot.
- Servitudes à terre et en mer.
- Activités diverses pratiquées : pêche côtière, navigation de plaisance et commerciale, activités balnéaires, pêche à pied et « au coup ».
- Le parc national de Port-Cros et le projet d'une Base Littorale de Loisirs et de Nature (B.L.L.N.).

Toutefois, d'autres éléments sont en cours d'études : écologie marine (état des peuplements marins), localisation des zones de frayères liées à la présence des herbiers de Posidonies, zones de pêches et nature de celles-ci.

Il faut garder présente à l'esprit l'idée des interactions terre-mer qui s'inscrivent dans un tout, en s'efforçant de considérer les problèmes non pas seulement de la terre vers la mer, mais aussi de la mer vers la terre.

INTERPRETATIONS DES ELEMENTS NATURELS ET DES CONTRAINTES DES SITES

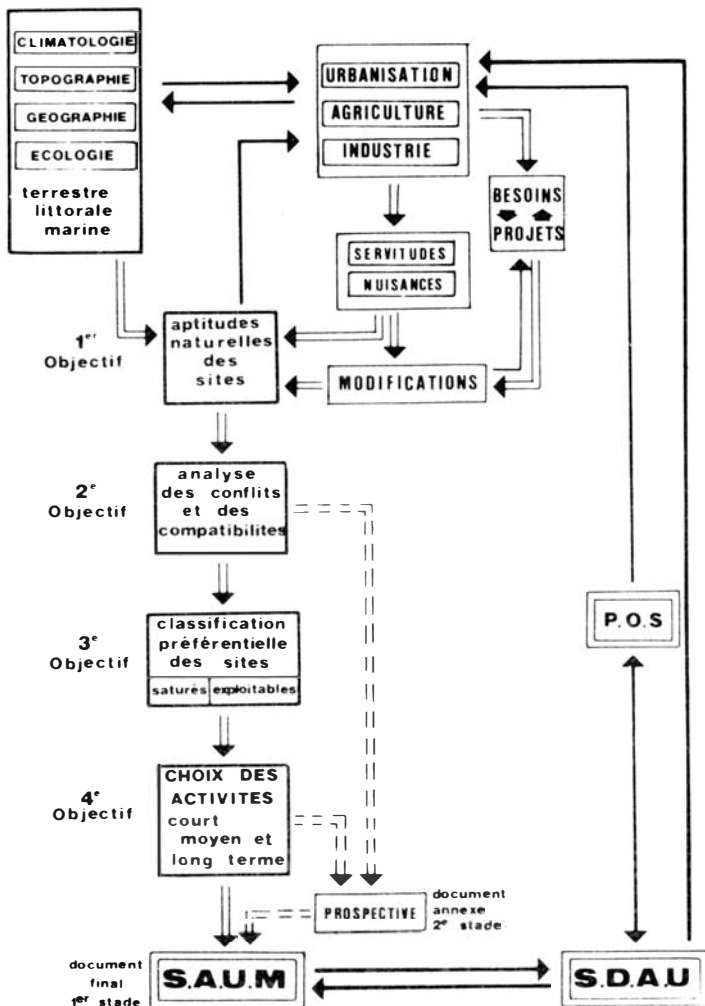
Les diverses données, qui ont été rassemblées (cf. Fig. 2), montrent bien que le golfe de Giens et la Rade d'Hyères sont des structures distinctes, en fonction de la topographie, de la géologie, de la nature des fonds et de la circulation des eaux. Il en est de même pour les contraintes qui s'exercent sur chacun des sites. Toutefois, il s'agit d'un vaste ensemble où il faut noter la dissymétrie entre le golfe de Giens relativement fermé et la rade d'Hyères largement ouverte, aussi bien du point de vue des structures, que de celui des activités. La disproportion existante entre les agglomérations toulonnaise et hyéroise fait apparaître, à la fois, des problèmes différents et l'interdépendance des communes littorales ; lesquelles sont soumises à un vecteur commun d'influence, la mer. Les contraintes sont beaucoup plus importantes dans le golfe de Giens que dans la rade d'Hyères qu'il s'agisse de contraintes physiques (éléments naturels) ou réglementaires (servitudes).

De même, les rejets en mer d'origines diverses déterminent des zones de pollutions, qui sont beaucoup plus élevées dans le golfe de Giens que dans la rade d'Hyères.

Il s'agit bien là de facteurs limitants dont il faut tenir compte dans l'organisation des activités et dans leur choix. L'étude de synthèse que représente le S.A.U.M. prend sa réelle dimension en ce qui concerne les problèmes dans leur ensemble ; elle doit déterminer les choix ou les mesures à prendre en toute connaissance de cause, que ce soit au niveau du S.D.A.U. ou des P.O.S., face aux domaines littoral et marin.

TABEAU 2

SCHEMA SIMPLIFIE DE LA DEMARCHE PROPOSEE POUR L'ETABLISSEMENT DU S.A.U.M



SITUATION ACTUELLE DES CONFLITS DANS L'AIRE DU S.A.U.M.

Les conflits trouvent leur origine dans la liberté d'utilisation de la mer. La concurrence se manifeste entre les activités traditionnelles de la pêche côtière (de tous temps, principale source de nourriture des populations riveraines du littoral provençal), les activités militaires face au développement de la navigation de plaisance et aux activités balnéaires.

Actuellement, les populations expriment deux tendances : le « droit » au sable chaud et le besoin d'espaces naturels, besoins qui se développeront dans l'avenir en aggravant les conflits si nous n'y prenons garde.

Considérons, par exemple, le conflit entre la navigation de plaisance et les activités balnéaires ; celui-ci se traduit par le mouillage d'un grand nombre de bateaux au niveau des plages. Dans ce cas, le S.A.U.M. doit définir des zones, de mouillage préférentiel et de baignade, distinctes. Egalement se pose le problème des besoins en espace balnéaire ; ce problème peut recevoir un début de solution pour l'ouverture d'accès aux plages, par des acquisitions foncières qui permettent l'extension du domaine Public Maritime (D.P.M.) et enfin, par l'aménagement de zones côtières actuellement mal utilisées (base littorale de loisirs et de Nature des vieux salins d'Hyères). Dans tous ces cas le S.A.U.M. peut définir les besoins, les orientations et les zones d'aménagement.

De la même façon, le S.A.U.M. permet d'aborder les conflits d'utilisation de la frange terrestre par rapport à la frange maritime. Par exemple, au niveau terrestre dans l'aire du S.A.U.M., se développent les cultures sous serres, maraichères et florales. Ces types de cultures nécessitent l'utilisation d'un grand nombre de substances toxiques (sulfate de cuivre, utilisé parfois journalièrement pour la culture florale et engrais chimiques divers pour la culture maraichère). A long terme, ceci entraînera des dégradations importantes tant au niveau des nappes fréatiques qu'au niveau des peuples marins côtiers, il est donc nécessaire de prendre, sérieusement, en compte ce type de conflit potentiel.

Le S.A.U.M. apparaît, comme le moyen de résoudre les conflits en structurant et en organisant les diverses activités

à court et long terme. Mais, rien ne peut aboutir dans la pratique si l'on n'envisage pas les problèmes financiers et réglementaires.

ASPECTS FINANCIERS ET REGLEMENTAIRES DU S.A.U.M.

— D'autre part, le problème financier est d'une grande importance en la matière, car la structuration bien comprise des activités ou de l'utilisation rationnelle de la mer nécessitera, dans les années à venir, des investissements importants. De même à terre, si l'on veut limiter ou mieux supprimer les dommages causés aux milieux littoral et marin par les diverses nuisances. Trop souvent les communes littorales connaissent des difficultés financières qui les poussent, à rechercher des solutions de facilité pour des problèmes d'assainissement, à céder des terrains en vue de l'urbanisation, ou encore établir des lotissements qui hypothèquent gravement le littoral.

Le S.A.U.M. doit prendre en compte ce paramètre financier, devant la nécessité de structurer les activités, de prévoir les besoins et les aménagements en conséquence.

— D'autre part, la législation applicable au Domaine Maritime est très variée, et les administrations qui sont chargées de la réglementation sont nombreuses. Il suffit, pour mieux s'en rendre compte, de se reporter au Journal Officiel de la République Française du 15 mai 1974 fixant la « liste des missions en mer incombant à l'Etat et désignation de l'Administration chargée de la coordination nécessaire pour l'exécution de chacune de ces Missions ». Toutefois, en raison des nouveaux problèmes qui se posent ou qui se poseront dans l'utilisation et la sauvegarde des milieux littoral et marin ; il s'agit moins de modifier les réglementations existantes que de les finaliser et les adapter en fonction des problèmes et des besoins. Ainsi, le S.A.U.M. expliciterait, en entrant dans le détail des usages, la réglementation générale en vigueur.

Pour une meilleure compréhension du domaine marin, le S.A.U.M. sera l'**outil de gestion** à long terme qui permettra de définir, tout comme le S.D.A.U. dont **il doit être le prolongement « marin »**, une politique générale de développement commune aux Autorités Administratives et aux Collectivités, par laquelle **les choix seront établis en pleine connaissance de cause**.

En définitive, ayant connaissance des critères d'aptitude et de protection des milieux, ainsi que du cadre réglementaire, le S.A.U.M. permettra d'instruire les diverses demandes qui se présenteront, qu'il s'agisse de projets d'aménagement ou de diverses formes d'activités envisa-

geables. Egalement, en tenant compte de l'évolution des domaines : démographique, touristique, industriel, agricole, de l'emploi et de l'habitat, des espaces libres existants utilisables ou à protéger, le S.A.U.M. pourra inciter à la création de certaines activités jugées souhaitables aux plans :

— économique (aquaculture, exploitation de sables et graviers en rade d'Hyères),

— écologique (protection des herbiers de Posidonies, et par-delà des Frayères, par exemple dans le golfe de Giens),

EN MANIERE DE CONCLUSION

L'étude du S.A.U.M. entreprise sur le littoral varois fait apparaître un déséquilibre des activités, entre le golfe de Giens et la rade d'Hyères, déséquilibre qui tient aux caractères naturels et aux contraintes qui s'exercent en ces lieux. Il est donc nécessaire de fixer **comme objectifs**, une organisation et une politique d'aménagement et d'utilisation qui **permettent d'approcher l'équilibre** si ce n'est de l'atteindre.

Ainsi, le golfe de Giens par exemple pourrait être réservé préférentiellement à la maintenance des herbiers de Posidonies, dans le cadre du développement de la pêche côtière ; alors que la rade d'Hyères pourrait être affectée plus particulièrement à une grande diversité touristique, ainsi qu'aux activités liées à l'exploitation des ressources naturelles, tout en respectant la pêche et les autres activités plus directement littorales (activités balnéaires).

Tout ceci, doit se faire au profit de la collectivité et de la vie locale mais encore en fonction des besoins et des désirs exprimés des populations, dans la mesure où chacun comprendra que **toutes les activités sont dépendantes**. Le S.A.U.M. doit être dynamique et doit orienter les choix en fonction d'une meilleure utilisation des richesses de la mer, qu'elles soient directes (exploitation de la faune, de la flore, du sol ou du sous-sol) ou induites (retombées économique des activités telles que la navigation de plaisance ou du tourisme, ou encore des activités culturelles). En les organisant, ces activités pourront être développées et on ménagera, aussi, des possibilités d'exploitation de ressources naturelles lorsque l'évolution des technologies le permettra.

J. P. FORET

**Groupe d'études et de programmation
de la direction départementale
de l'équipement du Var**

LA BAIE DE SOMME ET SES PROBLEMES

R. REGRAIN

F. VIGNON

Ni suffisamment industriel, ni réellement sauvage, ni résolument « touristique », le littoral picard offre périodiquement un cadre propice aux projets les plus divers. Ce littoral d'accumulation entre Ault et le sud de Boulogne voit se succéder grèves de galets, plages, prés salés et vasières. Entre les massifs dunaires du Marquenterre au nord et les cordons de galets enserrant les Bas-Champs de Cayeux au sud, la baie de Somme découvre à marée basse un estran de près de 7 000 hectares.

I. A LA RECHERCHE D'UN PROJET

La pêche n'est guère que côtière : poissons plats, soles, rougets, mais aussi crevettes qui fournissent l'essentiel des revenus des « sauterelliers » crotellois et valéricains. Plus originale est la pêche à pied (que permettent le vaste estran malheureusement fréquenté par l'automobile, et les chenaux peu profonds) : des coques, véritable spécialité locale, dont la production est contrôlée par